



erreur sur le numéro d'immatriculation

Par **charlybegoods47**, le **01/02/2012 à 18:06**

Bonjour,
je me suis fait verbalisé pour défaut de contrôle technique, l'agent s'est trompé. Il a écrit sur le procès verbal l'ancien numéro d'immatriculation du véhicule. Pensez-vous que je puisse la contester ? si oui, de quel manière ?
merci

Par **janus2fr**, le **01/02/2012 à 18:38**

Bonjour,
Comment l'agent a-t-il pu noter l'ancien numéro d'immatriculation ? Vos plaques n'avaient pas été changées ?

Par **charlybegoods47**, le **01/02/2012 à 18:43**

non je ne l'avais pas fait par négligence comme il a comparé avec le papier vert de l'assurance qui lui aussi était avec l'ancienne immatriculation mais tous sera modifié dès demain

Par **janus2fr**, le **01/02/2012 à 18:51**

Alors un conseil, ne contestez rien, car sinon, non seulement l'amende ne sera pas retirée, mais vous risquez en plus un PV pour défaut de plaques et défaut d'assurance...

Par **charlybegoods47**, le **01/02/2012 à 18:59**

même si je fais les démarches entre temps, on ne peut pas supposer qu'il a fait le relevé sur la mauvaise carte verte

Par **janus2fr**, le **01/02/2012 à 19:04**

Ce que l'on peut supposer, c'est que l'agent n'a pas pu deviner l'ancien numéro de votre voiture. S'il l'a porté sur le PV, c'est que, soit les plaques n'étaient pas bonnes, soit vous n'avez pas fourni les papiers à jour. Dans les 2 cas, vous êtes en infraction...

Par **charlybegoods47**, le **01/02/2012 à 19:22**

ok merci pour toutes ces info

Par **dompierroise**, le **18/08/2013 à 11:41**

Bonjour,

il nous arrive le mm souci: arrestation de mon mari pour telephone au volant avec mon vehicule. Carte grise changée au mois d'octobre dernier mais pas assurance ni plaques du coup reception de la contravention à l'ancienne plaque et erreur dans la marque de la voiture (renault au lieu de NISSAN)?

Contestation possible???

Merci d'avance

Par **Jibi7**, le **18/08/2013 à 15:00**

l'erreur de marque me paraît un motif de doute légitime à soulever

l'assurance si elle est payée et vous parvient ne doit rien changer au problème mais les plaques ??

si c'est assimilé à une fausse immatriculation ce doit être assez cher